

# Compte rendu du Conseil de Quartier Mulette 13/03/2019

---

## Tribune

**Hanna SEBBAH** (adjointe au maire, chargée des associations et des quartiers Mulette Sud et Mulette Nord)

**Véronique BALDINI** (Adjointe au maire chargée des transports, de l'espace public, de l'environnement et du développement durable)

**Paul GUILLOU** (Chef de division DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) 16<sup>ème</sup>)

## Présentations

**Mme SEBBAH** : La thématique de ce conseil de quartier est « La réfection du mur de soutènement de la Petite Ceinture au niveau du Boulevard de Beauséjour ». Cette réfection a été votée dans le cadre du Budget Participatif. Après étude des services, il s'avère qu'il y a actuellement un affaissement du mur, lié à la poussée des arbres. Cela pose un risque de sécurité pour le public. Le service des espaces verts (DEVE) a donc élaboré un projet qui consiste en l'abattage d'une soixantaine d'arbres, la création d'un aménagement paysager, ainsi que d'un jardin partagé porté par une association.

**M. GUILLOU** : 25 agents entretiennent au quotidien le Jardin du Ranelagh. Le projet dont nous parlons ce soir a été voté lors de l'édition 2018 du Budget Participatif. La Petite Ceinture du 16<sup>ème</sup> (PC 16) est gérée quotidiennement par l'association ESPACES. Il y a une signalétique tout le long du parcours, et la logique qui anime cet espace est celle de la valorisation du végétal, plutôt que des usages.

La parcelle concernée par le projet est celle située entre le jardin du Ranelagh et le boulevard de Beauséjour. On voit encore les deux lignes de parement sur cet espace. Le mur bascule et se fissure à certains endroits, ce qui pose des problèmes de sécurité. Avant, c'était une propriété SNCF, et ça a basculé dans le domaine public il y a 2 ans, la ville de Paris en est donc désormais le gestionnaire.

Des arbres spontanés poussent entre le mur et le quai, ils soulèvent une partie du quai et déforment le mur. S'ils continuent à pousser, ils peuvent faire basculer ce dernier sur le trottoir, qui devra donc

être fermé jusqu'à l'effondrement complet du mur. Il ne reste que très peu de murs meulière à Paris, et donc il est souhaité de pouvoir sauver celui-ci, afin de préserver le patrimoine de l'espace. L'enjeu est à la fois sécuritaire, et patrimonial.

Le projet initial consistait en la rénovation du mur et des grilles. Techniquement, la grille devra être déposée, afin de pouvoir ensuite être sablée, repeinte et remise en état. Pour le mur, il s'agira de retirer les parties friables et celles où les racines se sont imposées, afin de reproduire le mur à l'identique de ce qu'il était jadis. Tout cela a un coût, nécessitant l'intervention d'entreprises spécialisées.

Pour que le sujet s'intègre dans l'espace, il faut que la parcelle ne soit pas un cul-de-sac : sinon il y aura des usages non souhaités. Il est donc proposé de rouvrir la parcelle des deux côtés. Suite à l'abattage des arbres, d'autres seront plantés au niveau du Ranelagh. Une grille parisienne sera installée également. Il y a une volonté de faire une continuité entre la PC16 et le Jardin du Ranelagh, tout en maintenant le dessin des anciens quais de la Muette. Faire cette allée permettrait de désenclaver la parcelle.

Une association a aussi proposé de faire un jardin partagé sur cette parcelle : il y aura une cabane en bois pour entreposer les outils et faire des animations, ainsi que des bacs en bois qui ne seront pas fixés dans le sol (solution réversible donc).

Le budget total est de 170 000€ (ce qui a été voté au Budget Participatif).

## Échanges

**Un Habitant** : Le budget est de 170 000€, mais est-ce qu'il ne serait pas bien de se contenter de 100 000€ par exemple ? Est-il nécessaire de tout dépenser ?

**M. GUILLOU** : Si on peut réduire au maximum les coûts, on le fait. 90 mètres linéaires de rénovation des grilles, ce qui aura un coût non négligeable. L'entreprise devra tout décapier.

**Mme BALDINI** : Si on peut dépenser moins, on dépensera moins. On peut aller jusqu'à 170 000, mais moins aussi, et utiliser le reliquat pour autre chose.

**M. MOUMARIS** (conseil de quartier Muette Nord, collègue Habitants) : Il y a une régression de la biodiversité dans le 16<sup>ème</sup>, or il faut respecter la biodiversité.

**Mme BALDINI** : La mairie du 16<sup>ème</sup> est très attachée aux espaces verts et à la biodiversité. Un nouveau jardin va justement être ouvert à Dôde de la Brunerie, et 1 hectare a été ajouté au Parc Sainte-Périne.

**M. GUILLOU** : La DEVE et l'association ESPACES font un travail quotidien auprès des usagers de la PC16 pour qu'ils respectent la biodiversité, ainsi que les autres usagers. Ils considèrent

que, plus le secteur sera beau, plus il sera respecté. On voit par exemple qu'il y a plusieurs hôtels à insectes qui ont été installés récemment dans les parcs et jardins.

**Mme ZIVY** (conseillère de quartier Muette Nord, collègue Associations) : Comment se décline la somme retenue via le Budget Participatif entre la Mairie Centrale et la Mairie d'Arrondissement ?

**M. GUILLOU** : Pour 1€ que met la Mairie d'Arrondissement, la Mairie Centrale en met 2.

**Un Habitant** (co-porteur du projet de jardin partagé) : Quel est le délai de réalisation des travaux ?

**M. GUILLOU** : Il y a d'abord un temps d'échanges, comme ici avec la réunion publique. Lorsque le projet débutera, il y aura 3 mois de travaux. Les services tablent sur un abattage des arbres pour avril, et donc pour une finalisation en juillet. Cela laissera le temps à l'association de faire les conventions avec la Ville pour le jardin partagé.

**Une Habitante** : Ce nouvel espace sera-t-il ouvert ou fermé ? S'il est fermé, il risque d'y avoir des usages indésirables.

**M. GUILLOU** : La grille du Ranelagh sera déposée, et une grille parisienne de 20m sera installée. L'accès sera sécurisé. Il y aura plus d'échanges entre le Ranelagh et la PC16. Il y aura une petite barrière en bois pour symboliser l'espace, afin que les gens comprennent qu'ils entrent dans un espace géré par une association. C'est en faisant vivre cet espace qu'on évitera les usages indésirables.

**Un Habitant** : Des bancs seront-ils installés ?

**M. GUILLOU** : Il y a des bancs installés ponctuellement sur la PC16, en expérimentation. Pour le moment, il n'est pas prévu d'en installer sur la parcelle concernée, mais si l'association fait remonter un besoin en ce sens, ou si des habitants le souhaitent, ils peuvent en faire la demande à la mairie, et une étude sera réalisée.

**Mme BALDINI** : La semaine dernière, 10 bancs ont été volés au square du Général Anselin. A 600€ le banc, le vol représente 6000€ de perte.

**Une Habitante** : Au niveau de la gare RER Boulainvilliers, il y a des travaux avec un grand trou, sans précision sur leur raison d'être. Ils ont mis de la verdure, c'est un champ de champignons, et les enfants en cueillent. Elle en a parlé au commissariat, qui a précisé qu'ils ne pouvaient pas agir. Il y a également des hommes qui urinent sur les murs, qu'il y ait des enfants ou non. Il pourrait être intéressant d'installer des toilettes dans ce secteur.

**Mme BALDINI** : Le domaine en question appartient à la SNCF. Elle s'étonne également de ces travaux, d'autant que l'espace avait été refait récemment. Elle est en contact avec une personne à la SNCF et lui a demandé des précisions. Pour l'urine, c'est le même problème partout, dès qu'il y a un délaissé. L'endroit sera mis sous surveillance.

**M. GUILLOU** : Il faut signaler les incivilités à la DPSP (direction de la prévention, de la sécurité et de la protection), afin qu'ils renforcent leur présence sur ces lieux. Les panneaux ne fonctionnent pas, seule la verbalisation semble être efficace. Il est notamment intéressant de partager les horaires de ces incivilités, si c'est possible.

**Une Habitante** : Rue Bois-le-Vent, il y a de 6 à 14 sans-abri qui installent un campement tous les soirs. Ils mendient la journée (départ à 9h30) et reviennent là le soir, vers 19h30. Des vols, des cambriolages, ainsi que des attaques ont eu lieu. Ils sont souvent alcoolisés, et sont équipés de couteaux. L'habitante présente un dossier qu'elle a avec elle. Elle a appelé plusieurs fois le commissariat et la BAC, mais ils ne s'en préoccupent pas.

**Mme SEBBAH** : Demande à récupérer les pièces du dossier, et va faire un signalement auprès des services de la Ville.

**Un Habitant** : Il a dû changer les grilles du jardin intérieur, car les sans abri l'escaladaient. Il considère que l'environnement n'est pas acceptable, et qu'il y a un cumul de problèmes : deux restaurants ont également installé leurs tables sur un endroit privé. Ils ne respectent pas les règles.

**Mme BALDINI** : Il y a un adjoint à la sécurité à la mairie, M. Gérard GACHET, et il faut lui parler de ce type de problématiques. Les services de la Ville censés s'occuper des sans abri seront saisis pour voir s'ils peuvent faire quelque chose. La mairie du 16<sup>ème</sup> a plutôt tendance à donner des avis favorables aux demandes d'occupation de l'espace des commerçants, pour favoriser la vie économique, mais seulement si derrière il y a un respect des règles.

**Une Habitante** : Rue des Bauches, entre le gymnase et l'école, il y a des Roumains et des Bulgares installés. Ils profitent d'un retrait.

**Mme SEBBAH** : Un signalement complet de toutes ces problématiques sera fait.

**Un Habitant** : Il souligne le problème de prolifération des tags sur le boulevard périphérique. Il faudrait agir vite. Il s'agit d'un problème politique, et il aimerait savoir ce que fait la mairie du 16<sup>ème</sup> contre la dégradation généralisée.

**M. GUILLOU** : Il faut utiliser l'application « Dans ma Rue ». Le service de la propreté se base sur ces signalements pour agir, et cela leur permet d'être plus efficace.

**Mme BALDINI** : Il y a un service spécialisé à la Ville qui s'occupe du périphérique, et l'information va leur être transmise. Le 16<sup>ème</sup> est quand même bien préservé par les tags et,

dès qu'il y en a un, il faut l'enlever : il faut faire les signalements le plus vite possible, afin que ce soit enlevé rapidement.

**Une Habitante** : Dès que les tags sont à plus de 4m, il n'y a pas d'intervention.

**M. GUILLOU** : Quand le tag est au dessus de 4m, c'est en effet plus compliqué, et l'intervention prendra plus de temps. Il y a d'autres difficultés aussi : quand un tag est sur le mur d'une copropriété, il faut l'accord de la copropriété pour pouvoir intervenir, ce qui rallonge les délais. Ces difficultés sont connues et une réflexion a cours sur le sujet. Dans tous les cas il faut utiliser « Dans ma Rue », pour des raisons statistiques (il y a 30 000 signalements par mois sur Paris).

**Une Habitante** : Elle s'est battue pendant 8 mois pour retirer une moto désossée, et cela a été fait après en avoir parlé lors du dernier conseil de quartier, donc elle remercie la mairie pour cela. Elle avait parlé à cette occasion d'une problématique avec la fontaine située au square Henri Collet : elle avait vu un enfant qui avait failli s'y noyer. Elle s'était étonnée qu'on lui réponde que rien ne serait fait.

**M. GUILLOU** : La réponse était un peu maladroite, il en convient. La demande concernait la sécurisation des fontaines au square Henri Collet. La problématique est la même ailleurs : on ne peut pas grillager les quais par exemple. Il y a une volonté d'allier patrimoine et gestion, et au square Collet il y a un agent en poste fixe chargé de la surveillance.

**Mme BALDINI** : Les enfants ne sont en général pas seuls, et les personnes qui les accompagnent doivent également faire attention. On ne peut pas tout sécuriser, mais on fait au mieux.

**Mme REMOND** (conseillère de quartier Muettes Sud, collègue Habitants) : Rue de l'Assomption, entre la rue Mozart et le boulevard Montmorency, il y a constamment des voitures garées sur le trottoir, ce qui oblige les passants à descendre sur la chaussée, et les voitures roulent vite à cet endroit-là. Elle a envoyé des photos à la mairie. Au 88 rue de l'Assomption, qui est l'une des sorties de la paroisse, il manque un passage piétons, alors que c'est une zone fréquentée, notamment par des enfants. Pour le jardin partagé et la rénovation du mur, est-il discuté d'installer un compost ?

**M. GUILLOU** : Il vaut mieux utiliser les photos sur l'application « Dans ma Rue », ça met une bonne visibilité sur les zones à problèmes. La DPSP est preneuse des informations, il faut leur signaler ces incivilités. Pour la création du passage piéton, la mairie saisira la voirie à ce sujet.

**Mme SEBBAH** : Le conseil de quartier pourrait financer ce compost, ce sera mis au vote lors de la prochaine réunion publique, si les habitants y sont favorables.

**Mme BALDINI** : L'association ESPACES pourrait s'en occuper. Ils ont une expérience de composteurs au sein du centre sportif Henry de Montherlant.

**M. GUILLOU** : Pour qu'un composteur soit installé, il faut qu'une association s'en occupe, sinon les usagers ne respectent pas les consignes (ils jettent de la viande dedans par exemple). La Ville encourage en tout cas ces démarches, et forme les habitants à l'usage des composteurs.

**Une Habitante** : Membre de l'association Passy-Seine, elle demande si quelque chose va être fait pour l'escalier de l'avenue du parc de Passy, qui est dans un très mauvais état.

**Mme BALDINI** : Mme GIAZZI, maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement, a envoyé un courrier à ce sujet à Mme HIDALGO, maire de Paris. Dès que la réponse sera arrivée, l'association Passy-Seine en sera informée.

**M. GUILLOU** : Les arbres ont été abattus, ils posaient un problème de sécurité. La voirie a de son côté lancé une étude, afin de débiter les travaux dès qu'elle aura les crédits.

**Une Habitante** : Elle demande pourquoi l'ancienne ligne de la PC16, boulevard Emile Augier, n'a jamais été aménagée, alors que les autres secteurs de la PC16 le sont. Elle précise aussi que ce boulevard est nommé « le boulevard des crottes », et demande pourquoi il n'y a pas de verbalisations.

**Mme BALDINI** : Il n'y a plus de trains sur cette ligne, mais la SNCF se réserve la possibilité d'en remettre en circulation un jour à cet endroit-là. Depuis que ESPACES s'occupe du secteur, il est plus propre. Elle demande ensuite aux habitants s'ils sont satisfaits du nouvel aménagement rue Octave Feuillet. Pour les crottes, il y a une volonté à la Ville de Paris de faire plus de verbalisations, mais on ne voit pas de résultats pour le moment.

**M. GUILLOU** : L'aménagement Octave Feuillet permet de rendre la zone moins accidentogène, en offrant une meilleure visibilité, car il y avait un problème de sécurité. Les jardinières sont petites, car il n'y avait que peu d'espaces pour les planter.

**Une Habitante** : Il y a un trafic de drogue qui s'est développé au niveau du RER Boulainvilliers.

**Mme SEBBAH** : Elle invite l'habitante à signaler ce problème à l'adjoint chargé de la sécurité, M. GACHET.

Fin de la séance à 20h40.